

COMMUNE de Glières-Val-de-Borne



Si vous souhaitez obtenir des informations sur votre dossier :

Alexis BERTRAND,
Service mutualisé d'instruction du Droits des Sols,
Communauté de Communes Faucigny Glières :
Tél : 04.50.03.58.72 – Mail : a.bertrand@ccfg.fr

Décision
une déclaration préalable

Dossier n° DP0742122500046
Date de dépôt : 16/09/2025
Date d'affichage du dépôt : 16/09/2025
Complet le : 16/09/2025
Demandeur : **Monsieur MARECHAL Aymeric**
Pour : **Création de deux fenêtres de toit**
Adresse terrain : **301, impasse sous Champs, à GLIERES VAL DE BORNE (74130)**
Parcelles : **AE-0120**

Envoyé en préfecture le 29/09/2025

Reçu en préfecture le 29/09/2025

Publié le 29/09/2025



ID : 074-200081446-20250926-DP0742122500046-AR

Monsieur MARECHAL Aymeric
301, impasse sous Champs
74130 GLIERES VAL DE BORNE

Objet : Notification d'une décision relative à votre demande de déclaration préalable citée en référence.

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint votre dossier de déclaration préalable pour lequel il n'est pas fait d'opposition sous réserve du droit des tiers. Conformément à ce qui vous a été indiqué dans le récépissé de dépôt, sans opposition, les travaux peuvent être entrepris un mois après la date de dépôt, soit à compter du : **16/10/2025**

Je vous rappelle les formalités que vous devez accomplir :

- **Affichage sur le Terrain** : l'autorisation d'effectuer les travaux doit être affichée sur un panneau visible de la voie publique, dès réception et ce pendant toute la durée du chantier (mentions indiquées dans les articles A 424-1 à 424-4 de l'arrêté du 06/06/2007).
- **Transmission de l'imprimé de Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (D.A.A.C.T.)** : l'imprimé de D.A.A.C.T. doit être adressé en Mairie, dûment complété et signé, dès la fin des travaux.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Glières-Val-de-Borne,
Le 26 septembre 2025.

Le Maire,
Christophe FOURNIER

